



Cambriolages avec efracctions

Par **chiffonette**, le **03/07/2011** à **23:16**

Bonjour,
je viens de me faire cambrioler avec effraction j'ai eu deux portes
fracturee et bien sure vol de bijoux argent liquide ect.... depuis ce jour je ne vais pas bien du
tout car tout mes souvenir ce sont envolée et tout les jours je rajoute a la liste qu'elle recours
pui-je avoir l'exper n'es pas encore passer merci de bien vouloir me renseignee cordialement

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **03:15**

Au niveau de l'assurance, seul le préjudice matériel chiffrable sera pris en compte.
Le préjudice moral, ça sera pour les dommages et intérêts si le voleur est attrapé et jugé

Par **chiffonette**, le **04/07/2011** à **09:23**

bonjour merci pour la reponse
mais voila le soir meme les policiers sont venu constater (aucune empreinte bien sure) le
lundi nous avons etait faire notre declarations mais faut t'il porter plainte car nous avons pas
etais renseignee esce que je doit revoir avec mon assureur (nous etions soi-disant plusieurs)
ce jours lal) a avoir etaient visitee je vous remercie beaucoup expliquee moi la marche a
suivre svp car je ne suis pas bien je ne peu ne pas y penser . grand merci a vous cordialement

Par **chiffonette**, le **07/07/2011** à **11:43**

bonjour

a ce jour aucune nouvelles de l'expert

voila deja 13 jours aujourd'hui ?

l'orsque je voie la pub (vendez vos bijoux oui ces tres bien)

cela incite les voleurs car ces de pire en pire depuis cette pub

mes bijoux qui etait d'une valeur sentimentale - de l'argent

le pire qu'il ne serons retrouver .que pui-je faire vis a vis de la loi pour etre

dédomagée sachant que je ne suis pas la seule ce jours la a avoir etait

cambriolée j'attend votre reponse avec impatience je vous remercie bonne

journée